

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU JEUDI 8 AVRIL 2021
Procès-verbal n° 03-2021

L'an deux mil vingt et un, le huit avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - MAGNIN Carine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - BAILLY Béatrice - CLAPPIER Pascal - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - GRANGE Christian - RETORNAZ Lénaïck

Était représenté : MARTIN Jean-Marie (donne procuration à RIVAS Natacha)

Le procès-verbal du Conseil municipal du jeudi 25 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

Madame Béatrice BAILLY est désignée secrétaire de séance.

1 - PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – Mandatement du Centre de gestion de la Savoie afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de s'engager dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « prévoyance ».
- de mandater le CDG 73 afin de mener pour le compte de la collectivité la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « prévoyance ».
- de prendre acte que l'adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG 73 après nouvelle délibération.

2 - Dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux : délégation du conseil municipal au maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer au nom de la Commune pour la durée du mandat, les autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux pour la durée du mandat dès lors que ces différentes demandes d'autorisations d'urbanisme auront été préalablement présentées à la commission communale urbanisme,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document ou étude nécessaire à l'élaboration de ces différentes demandes d'autorisations d'urbanisme pour la durée du mandat.

Conformément à l'article L 2122-17 du CGCT, la compétence déléguée par le conseil municipal en matière d'autorisations d'urbanisme pourra faire l'objet de l'intervention du premier adjoint, Monsieur Dominique Retornaz, en cas d'empêchement du maire.

3 - Budget principal 2021 : décision modificative budgétaire n°2

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la décision modificative budgétaire n°2 du budget principal, telle que présentée ci-dessous :

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	26 281,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	26 281,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-10226 : Taxe d'aménagement	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-246 : COL ET FORT TELEGRAPHE	0,00 €	781,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-254 : CABINET MEDICAL	0,00 €	24 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	25 281,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	26 281,00 €	26 281,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

4 - Budget annexe eau et assainissement 2021 : décision budgétaire modificative n°2

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la décision modificative budgétaire n°2 du budget annexe eau et assainissement, telle que présentée ci-dessous :

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	221 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	222 400,00 €
TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	221 000,00 €	0,00 €	222 400,00 €
D-2315-135 : TRAITEMENT EAU POTABLE	0,00 €	1 400,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	1 400,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	222 400,00 €	0,00 €	222 400,00 €
Total Général		222 400,00 €		222 400,00 €

5 - Convention de partenariat sportif et d'utilisation d'image avec Amélie Giraud pour la saison 2020-2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la convention de partenariat sportif et d'utilisation d'image à conclure avec Amélie Giraud pour la saison d'hiver 2020-2021, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

6 - Contrat territorial de Savoie immobilier de loisirs – financement de l'emploi communal de chargé de projets immobilier de loisirs : demande de subvention afférente pour la période 2021 -2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter du Département de la Savoie, une subvention au titre de la fiche-action 3.4.2 du contrat territorial Savoie de Maurienne pour une deuxième année (octobre 2021 – octobre 2022).

7 - Échange foncier sans soulte Commune de Valloire – indivision Rambaud

Affaire reportée.

8 - Exploitation du centre équestre : convention d'occupation du domaine public afférente

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la convention d'occupation du domaine public relative à l'exploitation privative du centre équestre de Valloire à intervenir avec la société civile d'exploitation agricole (SCEA), le haras de Préjeurin, 890 route de Préjeurin 69700 Echalas représentée par Monsieur Barbat et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

9 - Création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial - mise à jour du tableau des effectifs

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la création d'un emploi permanent au grade d'adjoint technique territorial à temps complet pour exercer les fonctions d'agent polyvalent des services techniques, ainsi que la mise à jour du tableau des effectifs de la commune comme suit :

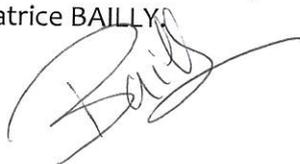
Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois créés / pourvus
Direction		
Directeur général des services		1/1
Directeur général adjoint des services		1/1
Attaché territorial principal		2/0
Services administratifs		
Comptabilité - RH		
Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal 1 ^e classe	1/1
	Adjoint administratif principal 2 ^e classe	1/1
Accueil		
Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal de 1 ^e classe	1/1
	Adjoint administratif (28/35°)	1/1
Services techniques		
Urbanisme		
Technicien	Technicien principal de 2 ^e classe	1/1
Bureau d'études		
Technicien	Technicien	1/0
Ingénieur	Ingénieur	1/1
Centre technique municipal		
Technicien	Technicien	1/0
Agents de maîtrise	Agent de maîtrise	2/1
Adjoints techniques territoriaux	Agent de maîtrise principal	3/1
	Adjoint technique principal 1 ^e classe	3/3
	Adjoint technique principal 2 ^e classe	9/4
	Adjoint technique	6/5

10 - Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'instaurer l'IFSE et le CIA pour le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce jeudi 8 avril 2021 à 20h55.

La secrétaire de séance,
Béatrice BAILLY



Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

